

TITRE : Politique sur la mobilité durable	
RESPONSABLE : Direction générale	ÉMISE LE : 2022-03-31
ADOPTÉE PAR : Conseil d'administration	DERNIÈRE RÉVISION : -
POLITIQUE <input checked="" type="checkbox"/>	PROCÉDURE <input type="checkbox"/>

1 PRÉAMBULE

Au Québec, le secteur des transports est responsable de près de 45% des émissions annuelles de gaz à effet de serre (GES) (MELCC, 2020). Dans un contexte où les changements climatiques sont vus comme la plus grande menace du 21^e siècle (Romanello & al., 2021), réduire les GES est une priorité.

C'est dans ce contexte que le gouvernement québécois a adopté en 2018 sa Politique de mobilité durable. Selon ce document, «pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. La mobilité durable limite la consommation d'espace et de ressources, donne et facilite l'accès, favorise le dynamisme économique, est socialement responsable et respecte l'intégrité de l'environnement.»

En plus de la réduction des GES, la mobilité durable entraîne de nombreux bénéfices pour la santé (INSPQ, 2013). Par exemple, le transport actif incluant la marche et le vélo est associé à une diminution des risques de maladies cardiovasculaires. Le développement de modes de transport alternatifs, en particulier le transport actif, peut également contribuer à l'amélioration du bilan routier et être associé à une série de cobénéfices sanitaires incluant la réduction des traumatismes routiers, des problèmes cardiorespiratoires et de la mortalité attribuables aux émissions polluantes.

Avec la présente politique, le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Centre (CISSSMC) souhaite favoriser la mobilité durable de ses employés tant dans les déplacements pour se rendre au travail que dans le cadre de leur fonction. De plus, le CISSSMC souhaite travailler avec les acteurs régionaux de transport afin de favoriser la mobilité durable de notre clientèle vers nos installations. En tant qu'important générateur de déplacements dans une région où l'offre de transport collectif et en infrastructures actives est parfois déficiente, nous souhaitons que ces efforts aient un impact positif sur la qualité de vie des communautés que nous desservons.

2 CHAMPS D'APPLICATION

Cette Politique de mobilité durable s'inscrit dans la démarche en développement durable du CISSSMC et s'applique donc à toutes les ressources qui contribuent à la réalisation de sa mission; c'est-à-dire un salarié, cadre, hors-cadre, administrateur du conseil d'administration, médecin, dentiste, pharmacien, sage-femme, optométriste, résident, chercheur, stagiaire, étudiant, bénévole, partenaires, fournisseurs, usagers et à leurs proches, ainsi qu'aux visiteurs.

La participation et la collaboration de tous permettront au CISSSMC d'atteindre les objectifs relatifs à la présente politique.

3 CADRE JURIDIQUE ET ADMINISTRATIF

Cette politique est en conformité, mais sans s'y limiter, avec les documents suivants et toutes versions ultérieures:

- *Loi sur le développement durable* (L.R.Q., chapitre D-8.1.1)
- *Plan d'action de développement durable 2016-2020 du ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec*
- *Plan pour une économie verte 2030 du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques*
- *Politique de développement durable du CISSSMC*
- *Politique de mobilité durable du ministère des transports du Québec*

4 Définitions

Émission de gaz à effet de serre (GES) :	Les émissions directes sont des émissions provenant de sources qui sont imputables à l'émetteur ou au responsable d'un projet, ou qui sont contrôlées par ce dernier. Les GES qui doivent être considérés lors de l'évaluation des émissions sont ceux qu'utilise le <i>Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère</i> (RDOCECA).
Empreinte environnementale :	L'empreinte environnementale est un indicateur permettant de mesurer l'impact de l'activité humaine sur notre planète, comme l'utilisation d'eau et de pesticides, les superficies cultivées, les émissions de gaz à effet de serre, etc. (Carboneutre Québec, 2022)
Mobilité durable :	Pour être durable, la mobilité doit être efficace, sécuritaire, pérenne, équitable, intégrée au milieu et compatible avec la santé humaine et les écosystèmes. Elle inclut donc les modes de transports à faible émission de carbone ainsi que les transports actifs.
Stationnement écoresponsable :	Pour être attesté Écoresponsable, un stationnement doit posséder des aménagements et éléments de gestion selon différents volets comme le verdissement, la gestion de l'eau pluviale, l'accès à la mobilité durable et la réalisation d'un Plan de gestion des déplacements par l'un des Centres de gestion des déplacements (CGD). Cette attestation est desservie par les Conseils régionaux en environnement. https://stationnementecoresponsable.com/

5 OBJECTIFS

Avec la présente politique, le CISSSMC vise atteindre les objectifs suivants :

1. Diminuer l'utilisation de l'auto solo, chez les membres du personnel et chez les visiteurs, au profit des modes de transport durable;
2. Améliorer les modes de transports durables vers nos installations en collaboration avec les partenaires locaux;
3. Être un moteur de changement de comportement pour favoriser l'utilisation des modes de transport durable;
4. Diminuer l'empreinte environnementale et les émissions de gaz à effet de serre (GES) attribuables au transport de nos employés;
5. Rendre écoresponsable notre parc de stationnements par exemple, en favorisant l'accès aux vélos, réservant des places pour les voitures en autopartage, le covoiturage ou les voitures électriques, en optimisant l'utilisation des places actuelles, en évitant la construction de nouvelles places, etc.

6 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

6.1 CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Adopter la politique sur la mobilité durable.

6.2 COMITÉ DE DIRECTION

- Recommander l'adoption de la politique sur la mobilité durable par le conseil d'administration;
- Promouvoir les actions qui appuient les objectifs de la présente politique.

6.3 DIRECTION GÉNÉRALE

- Porter la démarche de mobilité durable du CISSSMC;
- Prendre en considération les principes de mobilité durable dans les prises de décisions relatives aux grandes orientations de l'établissement, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSSMC.

6.4 COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

- Mettre en place le sous-comité chargé d'administrer la démarche de mobilité durable du CISSSMC;

SOUS-COMITÉ DE MOBILITÉ DURABLE

- Sensibiliser les employés et la clientèle à la mobilité durable;
- Recueillir, partager et maintenir un niveau de connaissance des bonnes pratiques en matière de mobilité durable;
- Soutenir les directions du CISSSMC, au besoin, dans l'établissement d'action de mobilité durable;
- Faire le lien avec les partenaires locaux, au besoin, afin d'améliorer l'accessibilité de nos installations par des modes de transport durable;
- Compiler les statistiques concernant la mobilité durable;

- Préparer et présenter les analyses coûts/bénéfices requises par la Direction des ressources financières pour les actions de mobilité durable qui nécessitent un support financier.

6.5 DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

- Graduellement réaménager les stationnements des installations dont le CISSSMC est propriétaire afin d'obtenir la certification *Stationnement écoresponsable* pour chacun d'eux;
- Graduellement augmenter la disponibilité de bornes de recharges électriques pour les véhicules des employés et des visiteurs de même que des supports à vélo dans des lieux sécurisés et abrités, pour installations dont le CISSSMC est propriétaire;
- Discuter avec les propriétaires des installations dont le CISSSMC est locataire afin qu'ils augmentent graduellement la disponibilité de bornes de recharges électriques pour les véhicules des employés et des visiteurs de même que des supports à vélo.

6.6 DIRECTION DE SANTÉ PUBLIQUE DE LA MONTÉRÉGIE

- Participer au sous-comité chargé d'administrer la démarche de mobilité durable;
- Soutenir le comité de développement durable dans l'évaluation de besoins des visiteurs en lien avec la mobilité durable et recommander des priorités d'actions à mettre en place.

6.7 DIRECTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES

- Recevoir et examiner les analyses coûts-bénéfices qui pourraient être proposées par les différentes directions pour le financement d'actions en mobilité durable.

6.8 DIRECTION DE LA LOGISTIQUE

- Graduellement remplacer les véhicules appartenant au CISSSMC par des véhicules électriques afin de respecter les exigences du Plan pour une économie verte 2030;
- Sensibiliser les fournisseurs à l'importance d'intégrer la mobilité durable dans leur offre de service auprès de notre établissement, notamment l'utilisation de véhicules électriques pour le transport des marchandises;
- Utiliser les leviers prévus dans la Politique d'approvisionnement responsable du CISSSMC lors des appels d'offres incluant le transport de personne ou de marchandise.

6.9 DIRECTION DES COMMUNICATIONS ET DES AFFAIRES PUBLIQUES

- Soutenir les parties prenantes dans les activités de sensibilisation en lien avec la présente politique.

6.10 DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES, DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

- Informer le nouveau personnel, lors du processus d'accueil, des mesures incitatives à la mobilité durable.

6.11 ENSEMBLE DES DIRECTIONS, GESTIONNAIRES ET CHEFS DES DÉPARTEMENTS MÉDICAUX

- Appliquer, encourager et faire la promotion de la politique;
- Adopter des pratiques en cohérence avec les objectifs de la démarche;

- Soutenir et collaborer avec les directions du CISSSMC, le Comité de développement durable, le comité multi-directions pour la démarche de mobilité durable ;
- Prendre en considération les principes de mobilité durable dans les prises de décision relative à leurs opérations, sans nuire à la réalisation de la mission du CISSSMC.

6.12 PERSONNEL, MÉDECINS, DENTISTES, PHARMACIENS ET ÉTUDIANTS

- S'approprier l'essence de la politique et adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

6.13 USAGERS, VISITEURS ET BÉNÉVOLES

- Adopter des comportements responsables et inhérents aux objectifs énoncés.

7 MODALITÉS D'APPLICATION

La présente politique traduit l'engagement de la Direction envers la mobilité durable dans un contexte d'amélioration continue. Le CISSSMC s'engage à assurer sa mise en œuvre notamment par:

- Le soutien nécessaire à la mise en place de la démarche de mobilité durable;
- L'adoption d'un plan d'action annuel assurant l'atteinte des objectifs de la présente politique;
- La reddition de comptes en matière de mobilité durable de l'établissement à la Direction générale;
- La révision de la politique et du plan d'action en fonction de la progression de la démarche.

La mise en œuvre de la politique se fait dans le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., chapitre Q-2) et des 16 principes de développement durable énoncés dans la Loi sur le développement durable (L.R.Q., chapitre D-8.1.1), plus particulièrement les suivants qui concernent la mobilité :

Santé et qualité de vie : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;

Protection de l'environnement : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;

Efficacité économique : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;

Participation et engagement : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;

Partenariat et coopération intergouvernementale: les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;

Production et consommation responsables : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écocoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

Internalisation des coûts : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

8 ENTRÉE EN VIGUEUR

La politique interne sur la mobilité durable entre en vigueur au moment de son adoption par le conseil d'administration.

9 RÉFÉRENCES

- Carboneutre Québec. (2022). *L'empreinte écologique: La définition simple*. Récupéré sur <https://carboneutrequebec.com/definition-empreinte-ecologique/>
- Gouvernement du Québec. (2006 (à jour 2021)). *Loi sur le développement durable (LRQ, c. D-8.1.1)*. Récupéré sur <https://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/lc/d-8.1.1>
- Gouvernement du Québec. (à jour 2021). *Règlement sur la déclaration obligatoire de certaines émissions de contaminants dans l'atmosphère (LRQ Q-2, r. 15)*. Récupéré sur <http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/document/rc/q-2,%20r.%2015>
- INSPQ. (2013). *Mémoire concernant la Politique québécoise de mobilité durable - Des interventions pour favoriser le transport actif et la pratique d'activité physique*. Institut nationale de santé publique. Récupéré sur https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/1670_mempolmobildur_intervfavotransactpratactphy.pdf
- MELCC. (2020). *Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2018 et leur évolution depuis 1990*. Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Récupéré sur <https://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2018/inventaire1990-2018.pdf>
- MELCC. (2020). *Plan pour une économie verte 2030: Politique-cadre d'électrification et de lutte contre les changements climatiques*. Ministère de l'environnement et Lutte contre les changements climatiques du Québec. Récupéré sur <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/environnement/publications-adm/plan-economie-verte/plan-economie-verte-2030.pdf?1605549736>
- MSSS. (2017). *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Ministère de la santé et des services sociaux du Québec. Récupéré sur https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/sante-services-sociaux/publications-adm/plan-action/PL_16-733-01W_MSSS.pdf
- MTQ. (2018). *Transporter le Québec vers la modernité: politique de mobilité durable - 2030*. Ministère des transports du Québec. Récupéré sur https://www.transports.gouv.qc.ca/fr/ministere/role_ministere/DocumentsPMD/politique-mobilite-durable.pdf
- Romanello, M., & al. (2021, 10 30). The 2021 report of the Lancet Countdown on health and climate change: code red for a healthy future. *The Lancet*, pp. 1619-1662.

HISTORIQUE DES VERSIONS (du plus ancien au plus récent)

Numéro et titre	Date d'adoption	Établissement d'origine
DG-003 Politique sur la mobilité durable	2022-03-31	CISSSMC

RÉDIGÉE OU RÉVISÉE PAR

Vincent Boisvert, Conseiller en développement durable pour le CISSSMC;
Martin Dea, Directeur Adjoint au PDG;
Louis Lamontagne, directeur des services techniques, DST;
Martine Vincent, Chef de service régional Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale;
Simon Beaudoin, APPR - Équipe santé environnementale du Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale.

PERSONNES CONSULTÉES

Le Comité de développement durable du CISSSMC.
Richard Pichette, directeur adjoint des services techniques – opérations, DST.
Kareen Nour, Coordinatrice régionale, Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale.
Laurent Teasdale, Chef de service local pour l'équipe saines habitudes de vie et santé dentaire.
Jolène Labbé, APPR - Équipe santé environnementale du Secteur Maladies infectieuses, gestion des menaces et santé environnementale.
Frédéric René, Gestionnaire de projets organisationnels, DG.
Cloé Rodrigue, Directrice de la recherche, DR.
Caroline Stoklosa, Chef d'administration de programme en Soutien à domicile, DSSD.
Nathalie Bérard, Directrice adjointe de santé publique, DSPu.
Denis Blais, Chef de service de la sécurité et du stationnement, DG.
Manon Lapalme, adjointe au directeur des services d'hôtellerie, DST.
Cloé Rodrigue, Directrice de la recherche, DR.
Isabel Coulombe, Directrice adjointe- opérations – DSM.